

Fiche 5.1



InSERRE et insertion

Le parcours des personnes affectées en InSERRE

En quoi va consister le parcours d'insertion des personnes détenues dans InSERRE ?

Les personnes détenues vont s'inscrire dans un parcours d'insertion globale : insertion en termes de santé, de logement, de démarches administratives et d'insertion professionnelle.

Le projet InSERRE met également au cœur de l'expérimentation la responsabilisation et l'autonomisation dans les actes du quotidien ainsi que la sociabilisation : notamment autonomie de déplacement de la personne détenue au sein de l'établissement, repas collectif, au self le midi et en unité d'hébergement le soir, participation à l'entretien de l'établissement et prise en charge individuelle de tâches habituellement dévolues au service général dans les établissements « classiques » (buanderie...).

Que veut-dire une dynamique de-dans-dehors ?

La notion de dynamique de-dans-dehors désigne le fait de prévoir dans le programme d'insertion des liens étroits avec l'extérieur et de s'assurer que les démarches et efforts entrepris pendant le temps de la détention se poursuivent après la libération, qui peut constituer un moment de fragilité.

Ainsi dans un parcours progressif d'insertion, un des objectifs d'InSERRE consiste à ce que toute demande qui puisse se faire à l'extérieur soit réalisée en autonomie à l'extérieur : rendez-vous médical en médecine de ville, rendez-vous France Travail par exemple. Il s'agit ici de construire une réelle préparation à la sortie par une normalisation des actes que la personne détenue aura à engager une fois libérée.

Après la période de détention, les anciens détenus sont-ils destinés à s'installer dans la région ?

Le projet InSERRE prévoit bien une recherche de pertinence en termes de formation professionnelle et d'emplois en détention,

Le projet InSERRE s'inscrit dans un territoire. Les actions de formation professionnelle ainsi que les activités et emplois implantés en détention, sont déterminés au regard du bassin local et de la dynamique d'emploi du territoire.

Il existe une volonté certaine de partenariats avec les organismes et les entreprises pour qu'une formation dedans puisse être poursuivie dehors après la libération, de même qu'un travail commencé en détention puisse mener à un recrutement dehors.

Les personnes détenues une fois libérées restent libres de choisir leur lieu de résidence. Comme l'affectation en établissement InSERRE se fera au niveau national, il est prévisible qu'un certain nombre de personnes choisiront le retour dans leur lieu de vie avant détention, auprès de leur famille. Il est certain également que d'autres privilégieront aussi les opportunités d'insertion locale.